

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 1^{er} octobre 2015

Nombre de conseillers

En exercice : **26**
Présents : **18**
Votants : **21**

Le **01/10/2015** à 19h30, les membres du conseil municipal de la commune de Viry convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le **25/09/2015**, se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. André BONAVENTURE, Maire.

Date de réunion

01/10/2015

Présents : BONAVENTURE André, DERONZIER Martine, STUDER André, DUVERNEY Rebecca, POIRIER Patrice, adjoints, DUVERNEY Pierre, TEXIER Mireille, BETEMPS Véronique, VELLUT Denis, CATRY François-Philippe, BARTHASSAT Jean-Luc, FAVRE Emmanuelle, DE VIRY Henri, DUCREY Emmanuel, DERONZIER Virginie, SECRET Michèle, BARBIER Claude, GUIDO Virginie, conseillers, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de vingt-sept membres.

Date de convocation

25/09/2015

Procurations : HERRERO Sabine à DUVERNEY Rebecca, DURAND Patrick à POIRIER Patrice, LENARDON Nadine à DERONZIER Martine

Date d'affichage

06/10/2015

Absents : HERRERO Sabine, DURAND Patrick, LENARDON Nadine, HURATHOR Sabine, BELLAMY David, DUPENLOUP Joël, CHEVALIER Laurent, MICHALOT Sandrine

Secrétaire de séance : DERONZIER Martine

Le compte rendu du 16 septembre 2015 est entériné à l'unanimité.

1

IMMEUBLE 119-121 CHEMIN VY DARRI 74580 VIRY

Cession

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de Viry avait inscrit au budget 2015 la vente de l'immeuble, situé au 119-121, chemin Vy Darri, 74580 VIRY et missionné la société « Les Clefs du Genevois » à Saint-Julien-en-Genevois pour vendre ce bien.

L'agence nous informe avoir reçu une proposition de la part de Mademoiselle Meiline UROSEVIC-STRAINOVIC pour un montant de 210 000,00 €.

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de vendre l'immeuble cadastré B2312 et situé au 119-121 chemin Vy Darri 74580 VIRY à Mademoiselle Meiline UROSEVIC-STRAINOVIC pour un montant de 210 000,00 € et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'acte correspondant ou tout autre document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h50.

Le Maire

signé

André BONAVENTURE